



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-126

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2024

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé / Secrétariat de Direction

75-2024-02-28-00011 - Arrêté portant délégation de signature M. ALLOUCHE (1 page)	Page 3
75-2024-02-28-00007 - Arrêté portant délégation de signature Mme BILLARD (1 page)	Page 5
75-2024-02-28-00008 - Arrêté portant délégation de signature Mme CHARBONNIER. (1 page)	Page 7
75-2024-02-28-00009 - Arrêté portant délégation de signature Mme JONROND (1 page)	Page 9
75-2024-02-28-00010 - Arrêté portant délégation de signature Mme MAUVIEL (1 page)	Page 11

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00011

Arrêté portant délégation de signature M.
ALLOUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric ALLOUCHE, capitaine pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Frédéric ALLOUCHE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris
Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00007

Arrêté portant délégation de signature Mme
BILLARD



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey BILLARD, attachée d'administration principale, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Audrey BILLARD, attachée d'administration principale, en charge du greffe au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00008

Arrêté portant délégation de signature Mme
CHARBONNIER.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Alexandra CHARBONNIER directrice des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Alexandra CHARBONNIER directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00009

Arrêté portant délégation de signature Mme
JONROND



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Carine JONROND directrice des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Carine JONROND directrice des services pénitentiaires, directrice des Ressources Humaines au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00010

Arrêté portant délégation de signature Mme
MAUVIEL



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Cécile MAUVIEL directrice des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Cécile MAUVIEL directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris
Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN